

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BOULE  
04-10-06  
PRÉF 33

Nombre de Conseillers :  
en exercice 17  
présents 14  
votants 15

L'an deux mille six  
le : 29 septembre  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MEDARD-D'EYRANS  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TAMARELLE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2006

**OBJET :**  
**LES TRACES RELATIFS**  
**AU PROJET FERROVIAIRE**  
**BORDEAUX-ESPAGNE**

**PRESENTS :** MM. TAMARELLE maire, FAUGERE, GILLARD, BERNABEU,  
BIBES adjoints,  
BETHULAR, GARCIA, PAILHASSAR conseillers,

Mmes DUPUY adjointe, GARBAY, GUÉRIN, MALARTIC,  
conseillères,

Mlles ETCHEBERIGARAY, VIGNAU-ANGLADE conseillères,

**REPRESENTES :** M. ANDRE-BACHAUD a donné pouvoir à Mme GARBAY,

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme MERLE, M. CONNÈS,

M. FAUGERE Michel est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet ferroviaire portant sur la ligne Bordeaux-Espagne.

Ce projet présenté par Réseau Ferré de France, a pour objectif de créer deux voies supplémentaires pour améliorer le transport ferroviaire des marchandises et des personnes entre la France et l'Espagne.

La Commission Nationale du débat public sur saisine de Réseau Ferré de France, a décidé d'organiser un débat public sur ce projet pour déterminer les principales questions à aborder au cours du débat :

- ▶ l'opportunité d'un projet ferroviaire,
- ▶ les différents tracés proposés,
- ▶ les impacts du projet sur le territoire,
- ▶ financement et délais de réalisation.

Après examen des différents documents, le Conseil Municipal rappelle qu'il est favorable au rail par principe :

\*parce qu'il est moins consommateur d'énergie (4,4 fois moins que l'automobile et 9,5 fois moins que l'avion).

\*parce qu'il favorise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (20 fois moins que la voiture et 45 fois moins que l'avion),

\*parce qu'il contribue à l'amélioration de la qualité de l'air (13 fois moins polluant que l'avion et 30 fois moins que la voiture),

\*parce qu'il représente un moyen de transport plus sûr (35 fois plus que la route).

.../...

RECUEIL  
MUNICIPAL  
DU 04/10/2006

Le Conseil Municipal constate que Réseau Ferré de France reprend dans le tracé 3, le même tracé qui a fait l'objet du débat public portant sur la ligne ferroviaire Bordeaux-Toulouse.

Au vu des éléments du dossier concernant le débat public Bordeaux-Espagne, le Conseil Municipal s'oppose au tracé n° 3 qui viendrait dénaturer de façon extrêmement sensible, la commune de Saint Médard d'Eyrans et son environnement.

Le Conseil Municipal :

⇒ décide de transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la Commission Nationale du débat public.

Vote : Pour : unanimité

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
Publié ou Notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Affiché le  
Pour copie conforme :

En Mairie, le 04/10/2006  
Le Maire,

